

ECOLE MENAGERE

SOUS LA DIRECTION DES SŒURS FRANCISCAINES

GRANDE ALLÉE, QUÉBEC

Cette école, fondée avec l'approbation et l'encouragement des autorités religieuse et civile, a pour but d'enseigner aux jeunes filles l'économie domestique et en général toutes les connaissances pratiques qui sont nécessaires pour la bonne tenue d'une maison, comme on peut le voir par le programme sommaire qui suit.

1°. Enseignement de la cuisine économique et élémentaire, théorique et pratique.

Cet enseignement renferme non-seulement les choses d'un usage ordinaire et journalier, mais encore une foule de recettes utiles à une bonne ménagère.

On s'applique à montrer aux jeunes filles à faire, avec très-peu d'argent, un menu acceptable et varié pour les familles de petits moyens.

2°. Lavage du linge, et procédés pour le détacher : empesage et repassage.

3°. Couture dans toutes ses branches, lingerie, coupe des habits, raccommodage.

4°. Hygiène, propreté, entretien des appartements, des meubles et des ustensiles, petite médecine pratique, premiers soins à donner aux malades.

5°. Comptabilité domestique, achat et choix des provisions, des étoffes etc. Manière de s'y prendre pour composer le budget présomptif d'un ménage d'ouvrier, étant donnés le salaire du chef de famille et le nombre de personnes qui la composent.

On enseignera en sus les éléments de la langue française, lecture, écriture, grammaire, notions de calcul, de géographie, catéchisme, histoire sainte etc.

On n'admet que les jeunes filles d'au moins douze ans.

Le cours complet se compose de trois trimestres. On n'est pas admis pour moins d'un trimestre.

Le premier trimestre s'ouvrira le lundi 13 mars. Entrée par la porte du nouveau couvent, rue Claire-Fontaine.

Les leçons auront lieu le matin de 9 h. à 11 h., l'après-midi de 2 h. à 4 h. tous les jours excepté le samedi.

Prix d'admission, \$3.00 pour le trimestre entier, ou 25 cts. par semaine.

Le programme qui précède sera suivi strictement pour le premier trimestre. — Plus tard, selon les circonstances, on y ajoutera d'autres départements, tels que cuisine supérieure, classes spéciales pour la couture et la coupe des habits, ouvrages d'agrément etc. On aura aussi une classe spéciale à laquelle les maitresses de maison pourront envoyer leurs servantes à certaines heures commodes.